

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 JANVIER 2016

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Madame Le Maire ouvre le premier Conseil Municipal de l'année en réitérant ses meilleurs vœux pour l'année 2016 à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leurs familles.

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire précise que M. Régis ARMENICO et Mme Emmanuelle AZARD l'ont alerté sur un problème d'acheminement du courrier. Ils n'ont pas reçu (à 5 jours francs) les documents préparatoires au Conseil Municipal, problème de la poste

M. Régis ARMENICO, absent, n'a pas donné procuration.

#### Procurations:

M. Dimitri FARRO a donné procuration à M. Didier FERREINT.

M. Christian BRONDOLIN a donné procuration à M. Claude MARTINELLI.

#### Rapport n°1 : Démission volontaire d'un Conseiller Municipal et installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Rapport présenté par Madame le Maire.

Avant toute autre délibération, Madame le Maire propose, comme le veut le protocole, d'installer Madame Nadine POURCIN au sein du Conseil Municipal en remplacement de Madame Irène MANDIN démissionnaire volontaire et de prendre acte de ce changement.

Elle souhaite la bienvenue à Madame POURCIN et remercie Madame MANDIN pour ces deux années passées au sein du Conseil Municipal.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

Madame le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2015.

Le Procès-verbal est voté à l'Unanimité.

**Rapport n°2 : Accord de principe pour la participation financière au projet de construction d'un nouveau centre hospitalier à Salon de Provence.**

Rapport présenté par Mme GENTE

Mme le Maire précise que le site d'accueil de ce nouveau centre hospitalier n'est pas encore défini.

M. CHABERT présente à son tour ses vœux n'ayant pu être présent à la cérémonie du 13 Janvier. Il s'interroge sur la gestion financière de ce projet étant donné qu'Agglopolé Provence n'existe plus et que la Métropole n'est pas encore en place.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Communautaire avait acté cette décision par délibération n°166/13 du 13 décembre 2013. La participation financière des communes, au vu du désengagement de l'Etat permettra d'acheter le terrain.

M. CHABERT s'interroge sur la suite. Quand aura lieu le prochain vote ? Quelle répartition des sièges ?

Mme le Maire informe que dans l'attente de l'avis du Conseil Constitutionnel qui doit être rendu le 7 février 2016 un vide juridique persiste.

Ceci est un problème pour l'économie.

Mme REILLE demande si on a une idée de l'emplacement du futur centre hospitalier.

Madame le Maire répète que le lieu n'est pas encore défini. Plusieurs possibilités sont envisagées. Peut-être vers la sortie Ouest de l'autoroute ? 7 ha sont nécessaires.

M. FERREINT demande ce qu'il adviendra de l'actuel centre hospitalier.

Madame le Maire dit qu'il y aura restructuration mais qu'aucune précision n'a pour l'instant été donnée sur le devenir du centre hospitalier actuel.

M. BRUCHET précise qu'il faut compter une dizaine d'années avant que le nouveau centre hospitalier soit actif.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°3 : Rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées.**

Rapport présenté par Mme GUY.

Mme le Maire remercie la Commission pour le travail effectué. Un bilan des actions réalisées sera fait chaque année.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°4 : Constitution servitude de tréfonds, parcelle D1021, Pont -Royal, Route d'Alleins.**

Rapport présenté par M.MARTIN.

M. CHABERT demande si les 165m<sup>2</sup> de construction qui apparaissent sur le panneau de permis de construire correspondent aux vestiaires.

M.MARTIN répond par l'affirmative. C'est la raison pour laquelle une canalisation des eaux usées est prévue et constitue l'objet de cette servitude.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°5 : Convention de financement avec le SMED13.**

Rapport présenté par M.MARTIN.

M.MARTIN précise que 1100 points lumineux sont à diagnostiquer sur 8kms de voies. Les travaux estimés à 12440,00€ sont subventionnés par la Région , le Conseil Départemental, l'ADSEME, ce qui explique les 3 234,40 € de part communale. Les préconisations permettront de modifier ou redéfinir les points lumineux dans un but d'économie.

Mme EIDENWEIL demande si un diagnostic de l'existant sera établi.

Madame le Maire rappelle que le SMED13 est un organisme indépendant, essentiel dans l'établissement des diagnostics. Jusqu'alors les diagnostics étaient établis par les entreprises vendeuses de matériel pour éclairage public. On espère donc faire une économie substantielle.

M. MARTIN informe que certaines communes passent complètement au LED . Elles réalisent une économie qui peut aller jusqu'à 60%.

M. CHABERT dit qu'il s'agit d'investissements importants car on ne peut prétendre à aucune subvention. Il s'inquiète de savoir si le coût a été anticipé et si ce n'est pas « anormal » de faire cette étude.

M. BRUCHET précise que s'est un gain de temps, qu'on aura ainsi un schéma directeur.

On sait que l'économie réalisée se situe aux alentours de 25%.

Mme EIDENWEIL demande si les économies réalisées pourraient être investies ailleurs.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°6 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement.**

Rapport présenté par M.MARTIN.

M. CHABERT veut s'assurer d'avoir bien compris et s'enquiert auprès de qui cette demande d'autorisation doit être effectuée . Agglopoie ?

M.MARTIN répond que c'est auprès du Conseil Municipal : conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°7 : Modification de la régie d'avance « culture ».**

Rapport présenté par M.BRUCHET.

Mme le Maire précise que depuis le 01/01/2016, la Trésorerie d'Eyguières est fermée. Les six communes qui en dépendaient ont été réorientées à Salon. Il faut donc s'adapter aux méthodes et fonctionnement de la Trésorerie de Salon.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°8 : Convention avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé en Hauteur.**

Rapport présenté par Mme AGIER.

M. CHABERT dit que les ondes effraient. Elles font l'objet de nombreuses discussions, sont peu maîtrisées. Il demande que M.PIGNET (docteur en physique) apporte des précisions à ce sujet.

Mme le Maire précise que M.PIGNET est membre de la commission environnement et était présent lors des débats.

M.PIGNET apporte longuement toutes les précisions nécessaires : l'effet des ondes électromagnétiques sur les cellules sont faibles (modifié 25-02-16) .Les effets qui pourraient être observés ne se situeraient qu'en cas de champs magnétiques très élevés. La puissance des champs dépend de la hauteur de l'antenne, de la distance entre les émetteurs .Les champs résiduels sont très faibles car les émetteurs sont en hauteur et très éloignés les uns des autres. Il n'y a aucun risque.

Mme le Maire précise que le relais se situera sur le Centre Culturel et la Mairie.

Mme EIDENWEIL demande le nombre de logements équipés au gaz sur la commune.

M.MARTIN répond environ 50 habitations sont concernées.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°9 : Convention de partenariat « Eco-Conseil » avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour le raccordement au réseau de gaz pour 5 bâtiments communaux.**

Rapport présenté par M.MARTIN.

M.MARTIN précise qu'il s'agit d'une deuxième convention ; tous les travaux seront financés par GRDF.

Mme EIDENWEIL remarque que les dates inscrites sur la Convention ne correspondent pas à celles du rapport.

M.MARTIN dit que la Convention doit être réactualisée.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°10 : Demande d'attribution de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les études nécessaires à la réalisation d'un projet dans le domaine de la réduction ou la suppression de l'usage des pesticides en zone non agricole.**

Rapport présenté par Mme AGIER.

Mme REILLE demande si les agents en charge des espaces verts **avaient reçu une formation de certification phyto** (modifié 25-02-16)

Madame Le Maire dit que les stages pour les agents ont déjà commencé.

Il s'agit là d'une première étape, l'objectif étant d'atteindre la suppression totale de l'usage des produits phytosanitaires.

Ce projet est porté par M. le DST, M. le DGS et le service RH.

M. DUBET, et M. VINCENT précisent que la formation est obligatoire et que pour l'instant il s'agit d'une sensibilisation à ces nouvelles techniques de désherbage.

Mme ANDREIS dit que les gens en haut du village se plaignent des herbes très hautes dans les rues. Elle trouve surprenant que rien ne soit fait.

Mme le Maire dit qu'il faut un peu de patience car l'objectif « zéro phyto » va apporter un changement. La pousse de certaines plantes est écologiquement bénéfique.

Les nouveaux outils vont nous aider à modifier notre vision de la propreté des rues .

M. FERREINT dit qu'il ne faut pas oublier que l'on utilise aussi des produits phytosanitaires contre les parasites.

Mme le Maire assure que cette réflexion sera portée sur le traitement de tous les végétaux dont les arbres.

Mme REILLE dit que pour n'utiliser aucun produit phytosanitaire, il faut revenir à l'utilisation de la binette, à l'ancienne et demande s'il est nécessaire de faire appel à un expert.

M. BRUCHET précise qu'il s'agit de mettre en place une cartographie, un schéma directeur qui précisera les priorités et axes essentiels. Ce sera une bonne base de travail pour que le Service Technique soit efficace immédiatement après le diagnostic. De plus celui-ci est très peu coûteux pour la commune.

M. PIGNET demande quelle est la part de financement de l'agence de l'eau.

M. BRUCHET dit que la part de financement de RMC s'élève à 80%. ( soit pour la part communale environ 830€ HT).

Vote à la Majorité

1 Abstention : J.REILLE

**Rapport n°11 : Convention d'Intervention Foncière SAFER**

Rapport présenté par M.RICARD

M. RICARD explique qu'il s'agit d'un renouvellement de partenariat avec la SAFER. Le coût de cette intervention s'élève à 20€ par dossier auxquels il faut ajouter les frais de portage environ 600€ pour l'année. Cette convention permet à la commune de préempter les terres agricoles à leur valeur révisée. La Commune applique sa volonté de conserver les terres agricoles de son territoire et d'éviter les spéculations. La convention avec la SAFER n'est plus renouvelée tacitement. Celle-ci prendra fin le 31-12-2018.

M. FERREINT signale que toutes les communes exceptées 2, ont signé avec la SAFER.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°12 : Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a auprès des services de l'Etat, pour l'installation de caméras sur le périmètre du collège « Colline Durance »**

Rapport présenté par M. LAQUAY.

M. CHABERT se voit agréablement surpris de cette demande qui va dans le sens de ce qu'il désirait. Le Conseil Départemental Régional a fait de même pour les lycées. La sécurité des enfants est primordiale .Il est donc satisfait.

Mme Le Maire rappelle que cette réflexion, engagée sous l'ancienne Municipalité, la conforte dans le ciblage des lieux où ont été placées les caméras.

Ce dossier est mené en profondeur pour la sécurité de tous. M. GIUSTO chef de la Police Municipale en a la charge en relation avec le commission de sécurité.

M. PIGNET demande quel en sera le coût.

M. LAQUAY répond que l'étude est en cours et que nous devrions connaître la réponse la semaine prochaine. Suite au devis, la subvention sera demandée.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°13 : Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI.

M. CHABERT demande quelle est la raison de cette mise à disposition d'un agent.

M. ALLEGRINI répond qu'il s'agit d'un déplacement d'agent. Le poste existe déjà.

Mme BREMOND précise que cet agent n'était pas titulaire jusqu'alors, il ne pouvait donc être mis à disposition.

Vote à l'Unanimité.

**Rapport n°14 : Création d'emplois dans le cadre du dispositif des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi. (CAE)**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

M. ALLEGRINI précise que cet emploi crée en 2015 était ciblé pour le Service technique sur un poste en mécanique. Aucun profil n'ayant été trouvé, on transfère cet emploi sur un poste de secrétariat nécessaire au service technique. Il ne s'agit pas d'une nouvelle création de poste. Mme REILLE demande ce qu'il advient au bout des 3 ans.

M. ALLEGRINI répond que si le profil de la personne est intéressant on peut la recruter, mais qu'il n'y a aucune obligation. Les emplois proposés dans ce cadre correspondent à une formation poussée, ce qui est positif pour un C.V, le recrutement n'est pas acquis.

M.CHABERT demande si on est toujours dans l'idée de recruter s'il s'agit d'un Mallemortais.

M. ALLEGRINI répond que seulement à compétence égale, le choix se porte sur un Mallemortais.

M. PIGNET s'informe du fait qu'on n'a pas de mécanicien au Service Technique.

M. ALLEGRINI répond qu'il est difficile de trouver un mécanicien sans diplôme. On envisagera un recrutement plus tard en fonction des besoins.

M. PIGNET demande si cet emploi nécessite 20h ou 35h .

M. ALLEGRINI répond qu'on envisage 35h.

Vote à l'Unanimité.

### **Rapport n°15 : Création des emplois saisonniers pour 2016**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Madame Le Maire précise que beaucoup de familles sont satisfaites. Le choix d'une semaine donne des possibilités de travail pour un nombre plus important de jeunes. Cela demande plus de travail au niveau de l'encadrement mais les agents sont engagés. La mixité est intéressante et au niveau de l'éducation c'est un point positif pour les jeunes.

M. ALLEGRINI précise que les critères de recrutement sont identiques à ceux de l'an dernier. Il informe de l'éventualité de l'ouverture anticipée de la piscine ce qui explique le 6<sup>ième</sup> maître-nageur.

M.CHABERT demande si le nombre important des agents saisonniers (60 à 70 ) est dû au fait que la durée de poste est courte.

M. ALLEGRINI confirme.

Vote à l'Unanimité.

### **Rapport n°16 : Prime de vacances et de fin d'année.**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

M.CHABERT demande si tous les agents vont en bénéficier.

M. ALLEGRINI répond par l'affirmative pour les primes d'été. On ne peut modifier cette prime basse qui correspond à un critère établi en 1991.

Vote à l'Unanimité.

### **Rapport n°17 : Octroi d'un cadeau par la collectivité.**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI

Mme REILLE demande si ceci est nouveau.

Mme EIDENWEIL demande si chacun des agents en bénéficie. (par exemple pour le mariage de 2 agents.)

M. ALLEGRINI répond dans les deux cas par l'affirmative.

Vote à l'Unanimité.

## **QUESTIONS ORALES**

Mme ANDREIS revient sur les travaux dans le centre ancien et notamment sur l'enfouissement des câblages télécom, EDF... et demande pourquoi la commune ne favorise pas cette démarche. M MARTIN répond que les réseaux d'éclairages publics sont gérés par le SMED 13 et que la procédure n'est pas l'enfouissement mais la « mise en discrétion » des câbles sur façade et sous génoise.

Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil les éléments de réponse ont déjà étaient donnés précisant que l'intervention d'Agglopoie sur les rues A.Burles, Lamanon, Mireille sont des interventions d'urgence et de fin de fonctionnement d'Agglopoie Provence.

M.CHABERT évoque l'aire d'accueil des gens du voyage et les conditions d'accueil, ainsi que le dossier de l'ancien DST.

Mme le Maire rappelle que la commune a l'obligation de mettre à disposition une aire d'accueil pour les gens du voyage en collaboration avec les communes de Sénas et d'Eyguières. Ce projet n'étant pas encore finalisé Mme le Maire gère au mieux cet accueil en proposant une date buttoir par un accord moral.

La mutation de l'ancien DST a été effective au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 février 2016**

**La séance est levée à 20h45.**